

Jean-François COURBIER (1818 – ????)

Maire de LAURAC (1884 - 1888)

(Extraits du « Vivre à Laurac » N°33 – 2^{ème} Semestre 1992)

Avant de retracer ce que fut le mandat municipal de Jean-François Courbier de 1884 à 1888, on rappellera brièvement que, conseiller municipal depuis 1855, il avait été nommé adjoint au maire Joseph Galfard en août 1865 et qu'il fit en quelque sorte fonction de maire, conjointement avec Victor Reynouard, maire désigné, durant une courte période en 1870. Il fut encore élu adjoint en 1871 sous le mandat de Jean-Etienne Reynaud.

Jean-François Courbier, né à Laurac le 17 juin 1818, était le fils de Maurice Courbier et de Rose Babois. Il épousa le 27 septembre 1840, à Rosières, Eugénie-Marie Coste (née en 1820 à Rosières et décédée en 1889 à Laurac), qui lui donna plusieurs enfants, dont une fille Adèle, qui, devenue modiste à Lyon, épousa Benjamin Babois dont on a vu ("Vivre à Laurac" numéro 32) qu'il fut maire de Laurac en 1912. Jean-François Courbier était l'arrière-grand-père de Mme Marthe Tourre, dont la mère était née Courbier et qui porte aujourd'hui allégrement ses 93 printemps, habitant rue Alphonse Daudet (ex. rue Neuve) dans la maison héritée de ses ancêtres.

En 1884, le 5 avril, était promulguée une nouvelle loi municipale, celle d'ailleurs qui régit encore les communes de France, cette loi ayant abrogé de nombreux lois, décrets et ordonnances promulgués entre 1790 et 1882. Suite à la promulgation de cette loi et aux décrets d'application, des élections municipales se déroulèrent les 4 et 11 mai 1884 et amenèrent à la mairie de Laurac les douze conseillers suivants : Jean-Louis Babois, Alexis Besset, Victor Reynouard, Joseph Rabeyron, Joseph Chevallier, Augustin Tourre, Victor Monnier, Victor Linsolas, Auguste Trouillas, Théodore Mansard, Louis Etienne et Jean-François Courbier.

L'élection du maire, le 18 mai 1884, nécessita trois tours de scrutin, les conseillers ne pouvant se départager (6 voix Courbier, 6 voix Trouillas), et finalement Jean-François Courbier était élu maire au bénéfice de l'âge, avec pour adjoint Victor Linsolas, élu par sept voix sur douze.

On notera, avant toute autre question, que dans le souci de mieux répartir le travail des conseillers et à la demande d'un de ceux-ci, le Conseil municipal décidait, le 11 juillet 1884, pour la première fois, de constituer en son sein trois commissions : finances, fontaines, objets divers. C'était le début de ce travail en commissions qui s'est avéré par la suite fort efficace.

D'autre part, et ceci marque bien l'importance qu'avait retrouvée la sériciculture dans le pays, l'examen du budget fut renvoyé à deux reprises en 1885, le 10 mai puis le 17 mai, les conseillers étant pour la plupart occupés aux travaux des vers-à-soie dont c'était la pleine saison. Le budget ne sera finalement voté que le 28 juin. Cette place de la sériciculture se reflète aussi dans une lettre d'une lauracoise religieuse à Paris et disant à ses parents combien elle regrettait de ne pouvoir être près d'eux pour les aider en cette dure saison.

C'est à la même époque que sévissait dans la région une épidémie de choléra. Un hebdomadaire régional notait, le 30 août 1884, une régression de l'épidémie, tout en signalant un nouveau cas à Vacher s'ajoutant à deux ou trois autres cas à Laurac, où il y aurait eu en août trois morts de cette épidémie.

Aucune véritable réalisation d'envergure n'est signalée pour cette période ; Jean-François Courbier, d'ailleurs, était dans une position un peu inconfortable dans ce Conseil sans majorité (6 - 6) pour prendre de grandes décisions.

Sur le plan de la voirie, cependant, le **chemin d'intérêt commun numéro 12** (route de Largentière à Rosières) retenait toujours l'attention. Le 25 septembre 1885, le Conseil municipal, considérant ce projet d'intérêt public, demandait à l'administration de le réaliser le plus rapidement possible, au moment où la presse régionale annonçait que l'adjudication des travaux pour la section Laurac-Rosières serait connue vers les premiers jours d'octobre 1885, après réunion de la commission départementale. Ce qui advint effectivement, M. Babois étant adjudicataire.

Néanmoins, deux ans et demi plus tard, le 8 avril 1888, le Conseil municipal entendait un exposé du maire qui lui proposait de prendre une décision pour arriver au moyen le plus pratique pour l'achèvement de ce chemin d'intérêt commun numéro 12, et il votait la motion suivante, faisant à la fois un bref historique et le point de la question :

« Le Conseil... est d'avis de prier monsieur le préfet de vouloir bien être son interprète auprès du Conseil général, dans sa séance d'avril, et de lui faire comprendre que, depuis que ce chemin a été commencé, il y a environ 40 ans, la commune n'a jamais cessé de lui fournir les deux tiers de ses journées de prestation, sans compter les souscriptions volontaires en argent, pour le rapprocher le plus possible du centre du village. »

« En 1886, l'administration donna en adjudication tous les travaux qui restaient à faire depuis l'entrée du village de Laurac jusqu'à sa jonction à la route nationale n° 104, soit un parcours de 5 km. L'adjudication fut adjugée à M. Babois, entrepreneur, et les travaux commencèrent sur une partie du parcours adjugé, c'est-à-dire du pont de Blajoux jusqu'à son débouché sur la route nationale n° 104 à l'entrée du village de Rosières, soit un parcours de 3 500 mètres. »

« Une fois cette partie à peu près terminée, les travaux furent suspendus, sans savoir pour quel motif, et depuis cette époque on ne les a plus repris. Il reste donc à faire les travaux depuis le pont de Blajoux jusqu'à l'entrée du village de Laurac, soit un parcours de 1 500 mètres, et ce ne sera qu'alors que ces travaux seront terminés que ce chemin sera praticable pour les habitants de la commune de Laurac ; en attendant, ils fournissent toujours les deux tiers de leurs journées de prestation, au grand détriment des autres chemins vicinaux ordinaires, d'autant plus qu'un tronçon de la partie de ce chemin aurait été commencé, et on l'a laissé dans un état tout à fait impraticable ; les habitants de la commune sont obligés de passer à travers champs pour se rendre dans leur propriété. »

« En conséquence, le Conseil, vu la grande utilité que ce chemin procurerait aux habitants de la commune de Laurac, ose espérer que sa demande sera prise en considération. »

Ce sera fait par la suite, en particulier lors du mandat suivant, celui d'Henri Reynaud, pour qui l'aménagement du chemin numéro 12 était lié au [projet de voie ferrée Largentière - Saint-Sernin](#), en voie d'achèvement en 1895. Dix ans plus tôt, cependant, ce projet ferroviaire n'en était qu'à son premier stade. Début 1884, la presse régionale notait que les travaux d'étude de cette ligne prioritaire étaient activement poussés. En décembre 1885, la même presse indiquait que ces travaux d'étude touchaient à leur fin, les limites définitives étaient tracées, et il ne restait plus qu'à acheter les terrains en 1886. Ce chemin de fer, concédé à la compagnie du PLM, fonctionnait bien dix ans plus tard... et aujourd'hui on déboulonne les rails de cette voie qui a rendu bien des services à la région.

C'est également, mais sur un tout autre plan, sous le mandat de Jean-François Courbier que fut lancé le projet [d'érection d'une croix](#) au mas du Granger, à l'entrée du nouveau chemin du cimetière, mais le Conseil municipal, le 22 février 1885, refusait de voter une subvention vu l'opposition notamment de MM. Reynouard et Mansard, rejetant l'octroi d'une telle subvention « en vertu de la liberté de conscience », et invitant les « innovateurs » à s'aider d'une souscription publique. La croix sera néanmoins érigée à l'emplacement où elle se trouve actuellement, et une inscription gravée sur le dos du socle rappelle bien que le maire était alors Jean-François Courbier.

On reparla aussi alors de la création de [deux foires](#) à Laurac, et la demande faite à ce propos en 1881 (voir plus haut) était renouvelée, sans suite immédiate, le 22 novembre 1885.

La question du [clocher](#) fut elle aussi à l'ordre du jour en 1887. Le 22 mai, le Conseil municipal approuvait une demande d'emprunt pour l'alimentation des fontaines publiques et, surtout, pour des réparations urgentes au clocher qui, était-il souligné, menaçait ruine. Cet emprunt, de 2 875 F, devait être contracté auprès du Crédit foncier, avec remboursement sur trente ans. On comprend donc pourquoi, lors de la réfection complète du clocher en 1990, on a retrouvé quantité de tuiles vernissées datées du 1885 (date de fabrication) et qui étaient toujours en place.

Sur le [plan scolaire](#), on retiendra seulement que, dans le cadre de la loi de 1886 sur la laïcisation du personnel enseignant, M. Louis Raynaud fut installé, le 4 février 1886, comme instituteur communal, en remplacement de M. J.-L. Solignac. Il faut rappeler que l'Ecole Serdieu, dont le pensionnat avait été fermé en 1881, servait alors d'école communale pour les garçons depuis la loi de laïcisation de 1882. M. Raynaud restera quelque cinquante ans à Laurac, terminant sa carrière d'enseignant comme directeur d'une Ecole Serdieu qui avait repris de l'extension. Beaucoup s'en souviennent encore.

Rappelons aussi que, le 26 septembre 1887, le Conseil municipal nommait garde champêtre de Laurac [Paul-Eugène Crespin](#), à compter du 1^{er} octobre 1887. Il le restera très longtemps, jusqu'à sa mort en 1916, et il fut par la suite remplacé par Eugène-Victor Jullien. P.-E. Crespin était le grand-père de Régine Crespin, la célèbre cantatrice, qui a donc de profondes racines dans notre village.

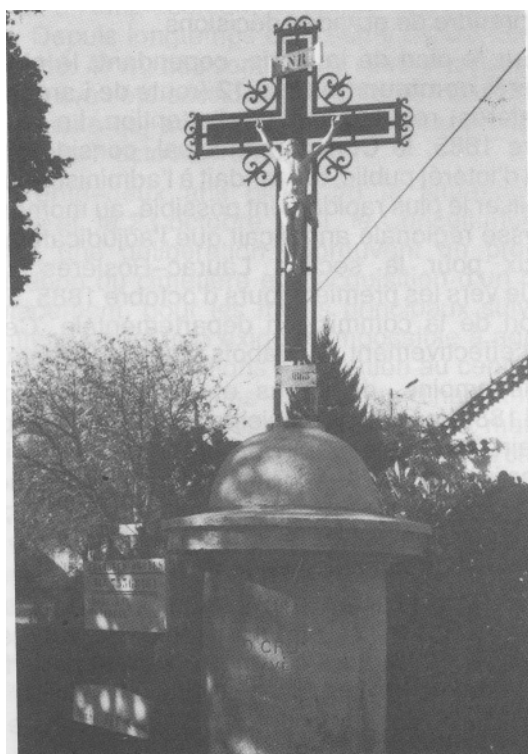
En dehors des travaux du Conseil municipal, un événement exceptionnel marqua l'année 1885 : la [mort de M. Paulin Jouve](#), curé de Laurac, le 8 mars, et son inhumation dans le nouveau cimetière le 11 mars. C'est à l'église, un jour de première communion, au pied même de l'autel, que l'abbé Jouve mourut subitement. Il était âgé de 67 ans. Né en 1818 à Chomérac, il avait été nommé curé de Laurac

en 1857 et il exerça dans cette paroisse un ministère fécond durant 27 années rappellent les archives paroissiales.

L'année suivante, le 27 avril 1886, était inhumée à Laurac Sœur Saint-Vallier, née Sophie Vidal ; âgée de 37 ans, originaire de la Lozère, elle avait dirigé l'école des filles durant vingt mois.

Restons sur le plan de la religion, qui tenait alors une très grande importance dans la vie locale, en rappelant que c'est le 4 juillet 1886 que furent bénites et solennellement inaugurées, en souvenir du Jubilé-mission de février 1886, les deux statues du Sacré-Cœur et de Notre-Dame du Sacré-Cœur qui figurent toujours en bonne place dans l'église. L'autel même de Notre-Dame du Sacré-Cœur sera officiellement béni et inauguré le 9 décembre 1888. Cet autel a été fourni par MM. Baussan et Bouvas, de Bourg-Saint-Andéol, tandis que les deux statues (dont celle du Sacré-Cœur a longtemps été placée au milieu du grand autel) sortaient des ateliers de M. Moynet, de Vendœuvre.

Le mandat de Jean-François Courbier était alors terminé. Il avait été remplacé à la mairie par Henri Reynaud le 20 mai 1888. Jean-François Courbier, alors âgé de 70 ans, ne s'était pas représenté aux élections des 6 et 13 mai 1888. Quant à Henri Reynaud, il restera maire durant huit ans, jusqu'en mai 1896 (voir "Vivre à Laurac" numéro 31) ; il sera alors remplacé par Henri Brun.



La croix du Granger, érigée sous le mandat de J.-F. Courbier.